

# Procès verbal de la réunion de la CCATM

## 1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 17 mars 2015 à 20h.

## 2. Présences

*Présent(e)s* : Gandjean Marc, Huet Auguste, Amory Bruno, ~~Léonard Willy, Massard Jean-Marie,~~ Tourteau Isabelle, Creppe François, ~~Caprasse Brigitte,~~ Schroeder Diane, Neysen Antoine, ~~Jacoby Sebastian,~~ George Amélie, ~~Bissen Bernard,~~ Melchior Jean-Louis, ~~Portzenheim Didier,~~ Dechène Marc, ~~Monvoisin Pierre,~~ ~~Andriou Guy,~~ Wangen Jean-Michel, Moutschen Benoit, Everbecq Thérèse, Meunier Michel, Hennuy Marc, ~~Haan Michel, Neve Michel,~~ Louis Cédric, Gobeaux Frédérick, ~~Tourteau Claude,~~ Syne José, Lejeune Jules (échevin), Ralet Noémie (CATU).

*Excusé(e)s* : Léonard Willy, Massard Jean-Marie, Wangen Jean-Michel, Neve Michel

*Invité(es) présent(es)* : /

### 1. Mot d'accueil du président

### 2. Approbation des PV des réunions précédentes

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 février 2015.

### 3. Présentation des projets d'extension des cimetières d'Ourthe et de Baclain. Remise d'un avis motivé de la CCATM sur les principes à prendre en considération.

Présentation des projets de Ourthe et de Baclain par Monsieur Jules Lejeune, échevin de l'urbanisme.

De manière générale, les membres de la CCATM s'interrogent sur la nécessité d'avoir un cimetière dans chaque village. De plus en plus, on réfléchit à la reconversion et à la réaffectation des églises. Si on suit cette réflexion, est-il opportun d'agrandir un cimetière ?

La problématique des cimetières devrait être intégrée dans le schéma de structure communal au même titre que la reconversion des lieux de culte.

#### PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE OURTHE :

- Compte tenu d'une population d'environ 300 habitants, de la possibilité d'enterrer dans les caveaux du cimetière existant, on estime que les besoins seront d'environ 2 à 3 emplacements nouveaux par an.
- Proposons de demander à l'auteur de projet de proposer un projet évolutif, en fonction des besoins, avec en premier un seul accès voiture à gauche, une bande d'emplacements, un colombarium et une petite aire des étoiles.
- Prévoir moins de caveaux, il y a de plus en plus d'incinérations.

#### PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE DE BACLAIN :

- Compte tenu de ce que la population n'est plus que de 200 habitants, qu'un office religieux n'est plus organisé que le vendredi et un dimanche sur 2, que la population locale utilise la place convoitées pour l'organisation de la kermesse, de la discussion au sein du conseil communal de 'interroger la population sur leurs besoins et préférences, la CCATM propose de consulter la population locale et ne se prononce

pas sur le principe. Elle demande également de vérifier si un espace pour un ossuaire ne serait pas possible de trouver dans l'enceinte du cimetière actuel.

- Étant donné que l'église de Baclain est sans doute vouée à disparaître, est-ce opportun d'agrandir son cimetière ? La population serait-elle d'accord d'aller à Montleban ?
- La CCATM recommande au collège de réaliser un cadastre des emplacements disponibles dans chaque cimetière de la commune.

#### **4. Divers**

Les membres de la CCATM marquent leur accord pour que la prochaine réunion de CCATM se déroule le mardi 28 avril et non le 23.

La CCATM s'inquiète de la décision du collège communal quant au nom des rues. Le dossier sera remis à l'ordre du jour du prochain collège.

#### **5. Le président clôture la séance à 21h40.**

#### **6. Pour information, Mails transmis suite à la réunion de CCATM**

##### **Marc Hennuy (19/03/2015) :**

*Bonjour à toutes et tous,  
Petit tour dans nos cimetières et plus particulièrement celui de Ourthe et Baclain,  
Ourthe,  
Plusieurs tombes sont marquées d'abandon pour une bordure bancale soit,  
Les habitants rencontrés sur place, se plaignent des places occupées par des résidents ourthois,  
mais habitants ailleurs, ce du à la gratuité des concessions.  
J'y ai relevé 9 emplacements pouvant être supprimés, annonce du 10/2013,  
sur ces 9, 3 sont demanderesse pour être supprimée.*

*Baclain,  
aucun commentaire,*

*une parcelle est vide et dégagée sur une superficie de +/- deux mètres carré,  
une autre abandonnée aussi, avec monument intéressant pouvant être déplacé.  
BàV*

##### **Jean-Louis Melchior (19/03/2015) :**

*Bonjour  
Une petite remarque concernant la mention "ce du à la gratuité" - je ne connais pas la situation spécifique de Ourthe mais puis dire que sur l'ancienne commune de Limerlé (Limerlé, Gouvy et Steinbach) les concessions étaient payées à la Commune à raison de 30 euros du mètre de large si je ne me trompe pas c'est aussi le même tarif ici à Bovigny. Ceci dit rien n'empêche de dépatouiller la situation des concessions inoccupées ou à l'abandon  
Bel effort de recherche*

**Marc Dechêne (19/03/2015) :**

*... Je suis allé sur le cimetière d'Ourthe et ça vaut la peine. Un investissement est tout à fait inutile et selon moi on prolonge sans aucun frais en faisant de nouvelles tombes au pied du mur. Tu peux faire passer . Bonne journée*

La Secrétaire

Le Président

Noémie Ralet

José Syne

CCATM